

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

Fiche du 23/11/2016, révision 3



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

Code commercial: 351419

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: résine électriquement isolant pour des applications industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ALBESIANO SISA Vernici S.r.l. - Società con unico socio

Via Rigolfo 73 - 10028 - Trofarello (TO) - Italia

Tel: +39/0116493111

Fax: +39/0116493112

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

Giovanni Rocco - info.albesiano@vonroll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Tel: +390116493111 (h. 8/12 ÷ 13/17 heure italienne)

Fax: +390116493112

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg St Denis - Paris

Tel: +33 1 40 05 48 48


cap.paris@lrb.aphp.fr


www.centres-antipoison.net


SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.

 Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

 Attention, Skin Sens. 1, 1A, 1B, Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

351419/3 (1272/2008/EC)

Page n. 1 de 9

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité speciale:

Aucune

Contient:

Triethylene glycol dimethacrylate

Dipropylene glycol diacrylate

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances


N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes Règlement CLP et classification relative :

>= 25% - < 30% Dipropylene glycol diacrylate

REACH No.: 01-2119484629-21, Numéro Index: 601-017-00-1, CAS: 57472-68-1, EC: 260-754-3


 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317


>= 12.5% - < 15% Triethylene glycol dimethacrylate

REACH No.: 01-2119969287-21, CAS: 109-16-0, EC: 203-652-6

 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

>= 0.5% - < 1% peroxyde de bis(a,a-diméthylbenzyle)

REACH No.: 01-2119541688-27, Numéro Index: 617-006-00-X, CAS: 80-43-3, EC: 201-279-3

 2.15/F Org. Perox. F H242

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

351419/3 (1272/2008/EC)

Page n. 2 de 9

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'il indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les contenants non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucun

Valeurs limites d'exposition DNEL

Dipropylene glycol diacrylate - CAS: 57472-68-1

Travailleur industriel: 24.48 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Triethylene glycol diméthacrylate - CAS: 109-16-0

Travailleur industriel: 48.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 13.9 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Dipropylene glycol diacrylate - CAS: 57472-68-1

Cible: Eau douce - valeur: 0.0034 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00034 mg/l

Cible: 09 - valeur: 0.034 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0084 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.000884 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0013 mg/kg

Cible: 19250.10 - valeur: 100 mg/l

Triethylene glycol diméthacrylate - CAS: 109-16-0

Cible: Eau douce - valeur: 0.164 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0164 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.85 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.185 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.274 mg/kg

Cible: 19250.10 - valeur: 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	liquide paille
Odeur:	Caractéristique
Seuil d'odeur :	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	> 130 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	0.0026 KPa a 20°C bar
Densité relative:	>= 1100 <= 1200 g/l
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut générer des gaz toxiques au contact d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.

Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

351419/3 (1272/2008/EC)

Page n. 5 de 9

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Dipropylene glycol diacrylate - CAS: 57472-68-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 3.530 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2.000 mg/kg

Triethylene glycol dimethacrylate - CAS: 109-16-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5.000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Souris > 2.000 mg/kg

peroxyde de bis(a,a-diméthylbenzyle) - CAS: 80-43-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 0.1 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles ' exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles ' exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Dipropylene glycol diacrylate - CAS: 57472-68-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 1-10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 10-100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: planteacq 10-100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus subspicatus

Triethylene glycol dimethacrylate - CAS: 109-16-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 16.4 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Danio rerio

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 32 mg/l - Durée h: 21 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: planteacq > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: days -

Pseudokirchneriella subcapitata

peroxyde de bis(a,a-diméthylbenzyle) - CAS: 80-43-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 108.45 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: poecilia reticulata

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

351419/3 (1272/2008/EC)

Page n. 6 de 9

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

- Aucun
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
Numéro ONU: Not Hazardous
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Routier (ADR): Not hazardous
Aérien (ICAO/IATA): Not hazardous
Maritime (IMO/IMDG): Not hazardous
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Marine polluant: Not hazardous
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Dir. 2006/8/CE
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

351419/3 (1272/2008/EC)

Page n. 7 de 9

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 28

Restriction 29

Restriction 30

Restriction 48

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives au directive 2012/18/EU (Seveso III):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Insert further consulted bibliography

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

351419/3 (1272/2008/EC)

Page n. 8 de 9

Fiche de Données de Sécurité

DOLPHON POLYESTER RESIN XL-2102

IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.